

**Conseil économique et social**

Distr. générale
15 mai 2026
Français
Original : anglais

Pour information

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2026

16-19 juin 2026

Point 11 de l'ordre du jour provisoire*

**Résumé par l'UNICEF de la réponse du Gouvernement
du Pérou au rapport portant sur l'évaluation d'impact**

**Évaluation d'impact du programme de transferts en espèces
« Juntos » en faveur de la petite enfance sur la couverture des
services de santé et la prévalence du retard de croissance et de
l'anémie au Pérou**

Résumé

Le présent document décrit les actions entreprises par le Gouvernement du Pérou en réponse aux recommandations issues de l'évaluation d'impact du programme de transferts en espèces « Juntos » en faveur de la petite enfance sur la couverture des services de santé et la prévalence du retard de croissance et de l'anémie au Pérou ([E/ICEF/2026/19](#)).

* [E/ICEF/2026/9](#).

Remarque : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



I. Vue d'ensemble

1. L'évaluation d'impact est une forme particulière d'évaluation qui fournit des données probantes solides permettant de déterminer si les interventions telles que les programmes de transferts en espèces en faveur de la petite enfance – (*transferencia primera infancia*, ou TPI) – ont un effet concret et mesurable sur la vie des enfants et des familles. L'évaluation d'impact rigoureuse du volet consacré aux TPI du Programme national d'aide directe aux personnes les plus démunies (programme « Juntos ») du Pérou est une évaluation menée avec le soutien de l'UNICEF sous la direction du Ministère du développement et de l'inclusion sociale (MIDIS). Elle a évalué l'efficacité, l'impact, l'efficience et la viabilité d'un programme national de transferts en espèces au Pérou qui s'adresse aux ménages dans lesquels réside soit une femme enceinte, soit un enfant de moins d'un an. Le soutien du TPI est subordonné à la réalisation de bilans de santé pour les nouveau-nés, au respect de l'ensemble du calendrier vaccinal, à la prise d'une supplémentation en fer et à la réalisation d'un dosage de l'hémoglobine.

2. Les conclusions et recommandations formulées à l'issue de l'évaluation d'impact ont directement influencé les décisions du Gouvernement concernant l'extension du programme et l'affectation des crédits budgétaires, contribuant ainsi à garantir un investissement durable dans le TPI. Les données probantes recueillies ont également incité les responsables de nouveaux projets pilotes à étudier les possibilités d'extension de la portée du programme. Bien que ces recommandations ne s'adressaient pas directement à l'UNICEF – comme le précise la note à titre informatif jointe au présent document –, l'organisation a apporté un soutien essentiel au MIDIS et au Gouvernement péruvien dans leurs efforts continus pour faire du TPI un outil central de la lutte contre la malnutrition dans le pays.

3. Ce qui suit ne constitue pas une réponse type de l'administration. Comme l'explique la note à titre informatif jointe en annexe, les TPI constituant un processus piloté par les pouvoirs publics, l'évaluation d'impact n'a formulé aucune recommandation à l'intention de l'UNICEF. Toutes les recommandations issues de l'évaluation exigeaient une action et un engagement de la part du Gouvernement péruvien.

4. Le Gouvernement péruvien a accueilli favorablement les recommandations issues de l'évaluation d'impact et a pris des mesures concrètes pour donner suite à chacune d'entre elles. Le présent document a été rédigé par l'UNICEF afin de présenter ces mesures. Elles sont détaillées ci-dessous, accompagnées des recommandations correspondantes, qui sont reproduites telles quelles à partir du rapport d'évaluation.

II. Recommandations et mesures associées

Recommandation 1 de l'évaluation : Intégrer la stratégie du TPI dans le programme Juntos et élargir la tranche d'âge couverte par ce dernier.

Les résultats de l'évaluation d'impact indiquent que le TPI a permis d'accroître le recours aux services de santé, notamment la supplémentation en fer et le dosage de l'hémoglobine à court terme, ainsi que la couverture vaccinale adaptée à l'âge à long terme, et de réduire l'incidence de la malnutrition chronique, également à long terme. Par conséquent, la première recommandation porte non seulement sur le maintien du TPI dans le portefeuille de transferts en espèces du programme Juntos, mais aussi sur l'élargissement de la tranche d'âge concernée, compte tenu des données disponibles sur ses effets à long terme, qui pourraient mettre plus de temps à se manifester pleinement. En principe, le programme Juntos pourrait envisager d'étendre le TPI aux enfants de moins de 24 mois.

Réponse du Gouvernement

S'appuyant sur les données probantes démontrant les effets positifs du TPI, le MIDIS et le programme Juntos ont officiellement demandé, au milieu de l'année 2024, au Ministère de l'économie et des finances (MEF) d'inclure dans la loi relative au budget du secteur public de 2025 une disposition visant à augmenter le budget du TPI de 9,5 millions de dollars supplémentaires, dans le but d'atteindre 53 000 enfants de 13 à 24 mois. Bien que l'extension proposée n'ait pas été intégrée dans la loi relative au budget de 2025, une étape importante a été franchie : le TPI a été intégré au programme Juntos, et son budget a été augmenté de 2,8 millions de dollars. Cette dotation garantit une prise en charge durable pour 28 500 enfants de moins d'un an, ainsi que pour les femmes enceintes vivant en milieu urbain.

Recommandation 2 de l'évaluation : Renforcer le soutien aux familles dans le cadre du programme Juntos afin d'améliorer les résultats du TPI pour les ménages les plus vulnérables.

L'évaluation d'impact montre que le TPI a été systématiquement moins efficace pour augmenter la taille et le score z de la taille pour l'âge et pour réduire la malnutrition chronique chez les enfants dont la mère a un faible niveau d'éducation. Il est donc nécessaire que le programme Juntos mette en œuvre des actions différenciées pour combler ses lacunes dans les ménages potentiellement plus vulnérables. Il est donc recommandé que le programme Juntos renforce son service d'accompagnement des familles afin, d'une part, d'identifier les ménages les plus vulnérables (par exemple, en raison du faible niveau d'éducation de la mère) et, d'autre part, de mettre en œuvre des mesures adaptées pour atténuer les facteurs susceptibles de contribuer à l'absence d'impact au sein de ce groupe de ménages.

Réponse du Gouvernement

Reconnaissant la nécessité de fournir un soutien familial et un suivi aux ménages les plus vulnérables, le programme Juntos a mis en œuvre, en 2025, le Plan de soutien différencié à la prévention et à la réduction de l'anémie. Le programme a été déployé dans 669 districts à haut risque, venant en aide à 22 369 mères et femmes enceintes. Les bénéficiaires ont reçu des visites à domicile, des appels téléphoniques et des SMS visant à promouvoir une amélioration durable de leurs connaissances, attitudes et pratiques en matière d'alimentation des nourrissons, d'apport en fer et de recours opportun aux services de santé, dans le but global d'améliorer l'état nutritionnel des enfants bénéficiant du TPI.

Recommandation 3 de l'évaluation : Analyser et intégrer des activités visant à encourager la supplémentation en fer au sein du service d'accompagnement familial du programme Juntos.

Bien que le programme Juntos n'ait pas été conçu pour garantir l'observance de la supplémentation en fer, le service d'accompagnement des familles pourrait intégrer ou renforcer des séances pratiques lors des visites à domicile fournies dans le cadre du programme. Ces séances inciteraient les personnes s'occupant d'enfants à veiller à ce que ceux-ci reçoivent une supplémentation en fer, car le TPI ne semble pas suffisant à lui seul pour réduire la prévalence de l'anémie. À titre d'exemple, cette stratégie pourrait inclure des rappels à l'intention des personnes s'occupant d'enfants concernant la fréquence de la supplémentation.

Réponse du Gouvernement

En 2025, le programme Juntos a concentré ses efforts d'accompagnement des familles sur des conseils à destination des mères et des femmes enceintes afin de prévenir et de réduire l'anémie chez les enfants, notamment par la supplémentation en fer des enfants de moins d'un an. À cet effet, le programme a conçu du matériel pédagogique et audiovisuel, et a organisé des séances de formation ainsi que des visites à domicile à l'intention des mères et des femmes enceintes bénéficiant du TPI. Ces activités étaient axées sur la prévention de l'anémie, et mettaient particulièrement l'accent sur la promotion d'un apport adéquat en fer.

Recommandation 4 de l'évaluation : Générer des données probantes supplémentaires sur les mécanismes de transmission des impacts du TPI et sur sa complémentarité avec d'autres interventions ciblant la petite enfance.

Bien que le programme Juntos considère l'évaluation d'impact réalisée comme une étude novatrice visant à mesurer les effets sur la santé et la nutrition d'une intervention inédite et innovante telle que le TPI, il est essentiel de recueillir des données supplémentaires pour formuler des recommandations plus précises. À titre d'exemple, les mécanismes à l'origine des effets du TPI doivent faire l'objet d'une évaluation empirique. Une piste de recherche future, découlant de l'analyse coût-efficacité, consisterait à évaluer l'importance du montant des transferts dans le déclenchement d'effets sur le recours aux services de santé et la nutrition des enfants. Il est également recommandé de recueillir des données sur les effets à long terme observés au sein de la cohorte d'enfants ayant bénéficié du TPI une fois qu'ils ou elles ne recevront plus ce transfert. Cela peut être évalué deux ou trois ans après la fin de leur participation au TPI, afin de déterminer si les effets se maintiennent dans le temps ou s'ils s'estompent.

Réponse du Gouvernement

Les données probantes issues de l'évaluation d'impact viennent étayer les efforts et les priorités du programme Juntos, du MIDIS et du MEF pour garantir l'efficacité et la pertinence du TPI dans différentes zones géographiques et pour différents types de ménages. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place un projet pilote de TPI destiné aux ménages urbains afin de déterminer si l'augmentation de la valeur des transferts aux ménages entraînait une amélioration de la santé et de la nutrition des enfants et du bien-être général des ménages. Entre 2024 et 2025, l'UNICEF a apporté son assistance technique à la mise en œuvre de ce projet pilote et, en 2026, l'UNICEF fournira une assistance technique au MEF pour évaluer l'impact de cette intervention.

En outre, reconnaissant la valeur et le rapport coût-efficacité de la mise en œuvre de l'évaluation d'impact du TPI, l'UNICEF et le MIDIS ont collaboré à la mise en œuvre d'une évaluation structurée similaire d'un autre transfert en espèces du programme Juntos : le transfert destiné aux élèves de l'enseignement secondaire (*transferencia alta secundaria*, ou TAS). Cette évaluation d'impact supplémentaire s'est achevée en 2025.

Annexe – Note à titre informatif sur la réponse de l’administration¹

NOTE À TITRE INFORMATIF

Intitulé : Justification de la non-élaboration de la réponse de l’administration à l’évaluation de

« Evaluación de impacto de la Transferencia Primera Infancia (TPI) sobre la cobertura del paquete integral de salud y la prevalencia de anemia y desnutrición crónica infantil »

Date : 7 janvier 2026

Contexte

Créé en 2005, le programme Juntos est un programme de transferts en espèces conditionnels ciblant les ménages les plus pauvres du Pérou. Son objectif est de promouvoir l’accès aux services de santé, à la nutrition préventive et à l’éducation pour les femmes enceintes et les enfants, contribuant ainsi à réduire la pauvreté à court terme et à briser son cycle intergénérationnel en renforçant le capital humain. Sa refonte de 2022 a vu l’introduction du programme « Transferts en espèces en faveur de la petite enfance » (ou TPI, selon l’acronyme espagnol) destiné aux ménages comptant une femme enceinte de moins de trois mois ou a minima un enfant de moins de 30 jours, sous réserve de la réalisation de bilans de santé pour les nouveau-nés, du respect du calendrier vaccinal et de la supplémentation en fer. Une évaluation d’impact a été menée afin de déterminer si ce transfert en espèces supplémentaire atteignait ses objectifs. Cette évaluation a été réalisée à partir de données administratives, ce qui a permis au Gouvernement d’obtenir des données probantes, rigoureuses, à moindre coût et dans des délais courts.

Principales conclusions

Le TPI a permis d’augmenter la couverture du dosage de l’hémoglobine de 5,8 points de pourcentage (pp) et celle de la supplémentation en fer de 5,1 pp. La couverture de l’ensemble des services de santé a augmenté de 2,4 pp chez les enfants de 6 mois. Chez les enfants de 12 mois, le TPI n’a eu d’impact que sur le taux de couverture vaccinale complète, qu’il a fait progresser de 12,7 pp. Le taux de couverture de l’ensemble des services de santé a augmenté de 1,5 pp. En ce qui concerne les indicateurs de résultats, chez les enfants de 12 mois, le TPI a eu un impact sur la taille et le score z de la taille pour l’âge, et par conséquent sur le retard de croissance, dont il a réduit la prévalence de 6,5 pp. Aucun effet n’a été observé sur l’anémie.

Justification de la réponse de l’administration

Le MIDIS, par l’intermédiaire de sa direction générale du suivi, de l’évaluation et de l’innovation sociale, a joué un rôle clé dans cette évaluation. Le MIDIS a fourni l’ensemble des bases de données utilisées dans le cadre de l’évaluation d’impact. L’UNICEF et le MIDIS ont approuvé la méthodologie et examiné l’ensemble des documents finaux préparés par un·e chargé·e de recherche indépendant·e engagé·e par l’UNICEF pour mener cette évaluation. Le rapport d’évaluation formule une série

¹ La note à titre informatif n’a pas été révisée conformément aux normes officielles des Nations Unies.

de recommandations visant à pérenniser et à étendre le TPI, en renforçant certains axes d'intervention tels que le soutien aux familles dans les ménages les plus vulnérables.

Étant donné que l'évaluation portait sur une intervention de transfert en espèces dans le cadre d'un programme social, c'est au Gouvernement national qu'il incombe de mettre en œuvre les recommandations formulées. En 2026, l'équipe de politique sociale de l'UNICEF Pérou fournira des conseils techniques au MIDIS dans le cadre de ce processus.

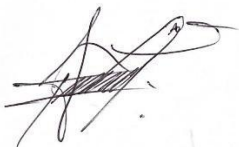
Aucune recommandation formulée dans la présente évaluation ne concernant le bureau de l'UNICEF au Pérou, celui-ci, en concertation avec le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes, n'a pas jugé nécessaire de rédiger une réponse de l'administration à la suite de l'évaluation. C'est pour cette raison que cette note à titre informatif a été téléchargée sur la plateforme EISI.



Carlos Rojas

Responsable du suivi et de
l'évaluation

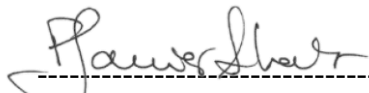
Date : 13/12/2025



Roberto Rivero

Spécialiste en politique sociale

Date : 8 janvier 2026



Javier Alvarez

Représentant, UNICEF Pérou

Date : 12/01/2026